

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 20/07/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 30/2023****Séance du 27 JUILLET 2023****Membres en exercice : 10****Présents :** 7**Absents :** 2**Représentés :**

1

Pour :

8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Vingt Sept Juillet à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,
 KROGSDAHL A, STEHLE C,

Absents excusés :, MINAZZO D procuration à THEULE JC

Absents : HOMBERT B, NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
 d'élimination des déchets année 2022**

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la
 qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 29 juin 2023 adoptant le rapport annuel
 sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2022.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

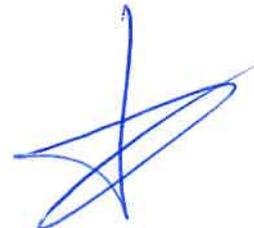
Après avoir délibéré,

**PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et
 la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
 SIEGEL R.**

Le / La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le